

GUIDE

Procédure d'adhésion au groupement de commande

Électricité et Gaz Naturel 2022-2024 via l'outil DEEPKI



Vous avez manifesté votre souhait d'adhérer au groupement d'achat d'énergies organisé par les Syndicats d'Energie d'OCCITANIE, pour la période 2022-2024.

A ce titre, vous avez reçu un mail qui vous permet de vous connecter à notre Solution Informatique de Management Énergétique DEEPKI par le biais du lien suivant :

https://deepki-ready.deepki.com/login

Après connexion à votre espace DEEPKI, vous pouvez observer qu'un module « Candidature » figure dans l'application au niveau des fonctionnalités.

En cliquant sur celui-ci, l'interface ci-dessous apparaitra avec <u>5 items à compléter.</u>



Les pages suivantes détaillent chaque item.

Votre candidature sera terminée lorsque vous aurez complété chacun des items et que le SDE65 les aura validés.

ADHESION

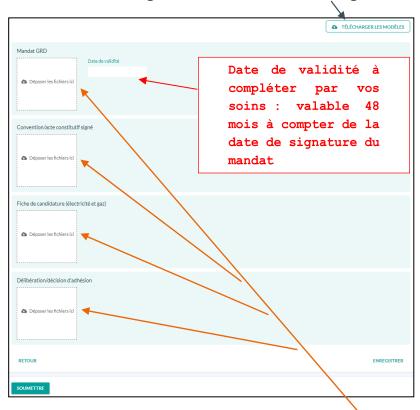
Votre candidature au groupement nécessite de nous retourner trois documents :

Adhésion
Télécharger et compléter les documents d'adhésion

COMMENCER

- 1. Votre délibération d'adhésion.
- **2.** L'autorisation de collecte des données (Mandat GRD), complétée, signée, datée et tamponnée.
- 3. La Confirmation d'Engagement aux marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel. Ce document permet de confirmer votre candidature aux marchés d'énergies sur la période 2022-2024 et d'engager l'intégration des points de livraison (PDL) listés et validés dans les items « Compteurs électriques » et/ou « Compteurs gaz ».

Ces documents sont téléchargeables via le bouton « Télécharger les modèles »



Une fois les documents complétés, ils sont à déposer dans les rubriques correspondantes.

Avant de déposer les documents dans chacune des rubriques, ces documents doivent être renommés comme suit :

N°REFERENCE MEMBRE NOM DU DOCUMENT NOM DU MEMBRE

- CONVENTION CONSTITUTUIVE: 65-0000 CONV XXXXXXX
- MANDAT ELEC/GAZ: 65-0000 MDT XXXXXX
- CONFIRMATION D'ENGAGEMENT: 65-0000 CAN XXXXXX
- DELIBERATION GROUPEMENT: 65-0000 DELG XXXXXX

Exemple de nomination d'un document : 65-0601_CONV_Commune de XXXXX 65-0601_MDT_Commune de XXXXX Etc...

Votre N°REFERENCE MEMBRE est attribué par le SDE65 lors de la création de votre compte d'accès à DEEPKI. Vous pouvez retrouver cette référence en tête de page de l'application ou dans l'item « Structure » (champ : « ID du membre »). La référence du membre ne doit pas être modifiée.

Lorsque que vous ajoutez ou modifiez des documents dans l'une des rubriques, n'oubliez pas de cliquer sur « **ENREGISTRER** » pour ne pas perdre les actions menées.

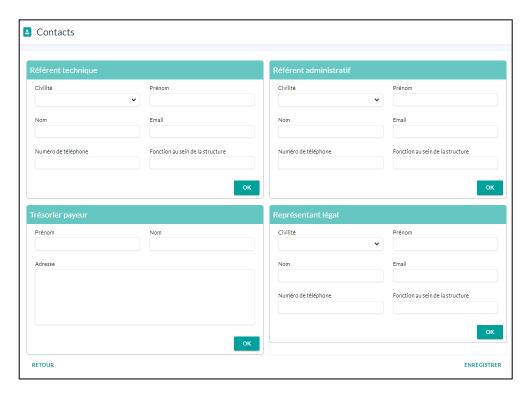
Une fois les quatre documents déposés, cliquez sur « **SOUMETTRE** » pour porter à validation du gestionnaire SDE65. Si des anomalies apparaissent, un mail vous en informera pour que vous apportiez les modifications nécessaires et le soumettiez à nouveau.

CONTACTS

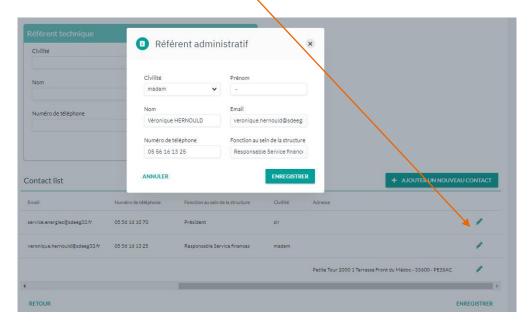
Pour permettre la bonne exécution des futurs marchés de fourniture d'énergies, il vous est demandé de compléter 4 types de référents :



- Référent Légal : Il sera sollicité par le SDE65 dans le cadre des échanges relatifs au groupement notamment pour les phases de confirmation d'engagement de la structure dans le groupement pour les marchés à venir.
- Référent Administratif : Il sera sollicité par les fournisseurs d'énergies titulaires des marchés de fourniture pour ce qui concerne la validation des modalités de paiement et les questions relatives à la facturation.
 - Nota : Il se peut que le référent légal et le référent administratif soit identique.
- Référent Technique: Il sera sollicité par les gestionnaires de réseaux pour ce qui concerne les prises de rendez-vous en cas de réglage de disjoncteur, de changement des compteurs, ou toute autre intervention technique nécessitant la prise d'un rendez-vous terrain.
- Trésorier payeur : La trésorerie de rattachement pour les structures publiques, le comptable pour les autres structures. Cette information sera notamment utilisée par les fournisseurs pour la mise en place des mandats SEPA en cas de paiement par prélèvement automatique.



Si des évolutions sont à apporter après enregistrement des contacts, vous avez la possibilité de modifier en appuyant sur le stylo accessible en coulissant la barre de tâche vers la droite.

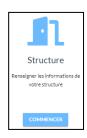


Lorsque que vous ajoutez ou modifiez l'un des contacts, n'oubliez pas de cliquer sur « ENREGISTRER » pour ne pas perdre les actions menées.

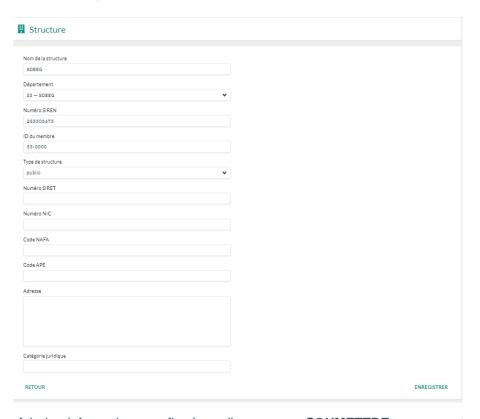
Une fois les contacts finalisés, cliquez sur « **SOUMETTRE** » pour porter à validation du gestionnaire SDE65. Si des anomalies apparaissent, un mail vous en informera pour que vous apportiez les modifications nécessaires et le soumettiez à nouveau.

STRUCTURE

Il vous est demandé de confirmer les données administratives de votre structure. Les données proviennent du répertoire national SIREN, service de l'INSEE, pré-rempli au moment de la création de votre compte à l'application.



En cas d'anomalie, contactez le SDE65.



Une fois les informations confirmées, cliquez sur « **SOUMETTRE** » pour porter à validation du gestionnaire SDE65. Si des anomalies apparaissent, un mail vous en informera pour que vous apportiez les modifications nécessaires et le soumettiez à nouveau.

COMPTEURS ÉLECTRIQUES et GAZ

Il vous est demandé de compléter vos fichiers périmètre « points de livraison » ainsi que vos modalités de facturation et vos options (Energie « Verte » ou « Haute Valeur Environnementale (HVE) ».



Il est à noter que l'Energie « Verte » résulte de certificats de garantie d'origine provenant de tous les Etats membres de l'Union Européenne alors que l'Energie « HVE » est issue d'un contrat d'achat d'énergie direct avec un producteur d'énergies renouvelables. Le surcoût de fourniture est de l'ordre de 1 à 2% pour l'Energie « Verte » contre 15 à 30% pour l'Energie « HVE ».

Pour ouvrir les fichiers, il vous suffit de cliquer dessus. Ils se téléchargeront sur votre ordinateur.

Périmètre ENEDIS avec statuts

RETOUR

ENREGISTRER

ENREGISTRER

ENREGISTRER

ENREGISTRER

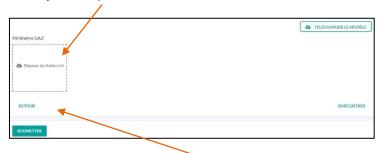
ENREGISTRER

IMPORTANT : ne supprimez pas et n'ajoutez pas de colonnes dans ce fichier. Suivez les informations figurant dans le fichier pour vous accompagner dans sa complétude.

Une fois complété, enregistrer vos fichiers sur le bureau de votre ordinateur.

SOUMETTRE

Pour déposer les fichiers dans l'application, il vous suffit de les glisser/déposer dans la rubrique « Déposer le fichier ici »



Si des évolutions sont à apporter après enregistrement des fichiers, vous avez la possibilité de redéposer les fichiers dans l'application. Pour cela, supprimez les fichiers existants en appuyant sur la croix. La rubrique « Déposer le fichier ici » réapparait. Il ne reste plus qu'à glisser/déposer vos nouveaux fichiers.



Si vous ne disposez pas de point de livraison d'électricité/gaz naturel ou ne souhaitez pas les intégrer au groupement : <u>Il est nécessaire de valider la rubrique en l'état</u>, sans charger de périmètre, pour nous en informer.

Après dépôt de vos fichiers, n'oubliez pas de cliquer sur « **ENREGISTRER** » pour ne pas perdre les actions menées.

Une fois le dépôt de vos fichiers finalisés, cliquez sur « **SOUMETTRE** » pour porter à validation du gestionnaire SDE65. Si des anomalies apparaissent, un mail vous en informera pour que vous apportiez les modifications nécessaires et le soumettiez à nouveau.

<u>Bien entendu, le Service Energie du SDE65 reste à votre disposition pour tout complément d'information.</u>